

Mis en ligne le : 27/06/2023
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 20 juin 2023

Délibération N° : 2023/06/20/06

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le quatorze juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : Mme MAREC-PRIGENT (pouvoir à M. QUÉDEC), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Céline TANGUY.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LISTE ÉLECTORALE

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle qu'il convient de procéder au renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Le Maire, les adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent en faire partie. Actuellement, M. Serge AVETAND est titulaire et Mme Nathalie TOURBOT est suppléante au poste de délégué du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire rappelle également que toute nomination ou désignation doit se faire à bulletin secret et constitue donc un bureau de vote.

Composition du bureau de vote :

- Président : M. Bernard GOALEC,
- Assesseurs : Mme Nathalie TOURBOT et M. Pascal QUÉDEC,
- Secrétaire : Mme Céline TANGUY.

M. Bernard GOALEC sollicite l'assemblée pour connaître les candidats et procède ensuite à l'élection. Mmes Christine CORRE et Nathalie TOURBOT se présentent respectivement au poste de titulaire et de suppléante.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b – c)	20
e) Majorité absolue	11

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte la désignation des déléguées à la commission de contrôle des listes électorales : Mme Christine CORRE comme titulaire et Mme Nathalie TOURBOT comme suppléante.



Le Maire,
Bernard GOALEC

Nathalie TOURBOT

La Secrétaire,
Céline TANGUY

Les assesseurs,
&
Pascal QUÉDEC